L'ACCUEIL COLLECTIF

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins compte 11 établissements multi accueils collectifs d'une capacité de 20 à 65 places dont les amplitudes horaires varient de 7h30 à 18h30 selon les établissements.

L'ACCUEIL COLLECTIF MUNICIPAL

Tous les établissements proposent différents types d'accueil en fonction des besoins des familles : régulier, occasionnel ou d'urgence.

L'accueil régulier se définit par un accueil d'un à cinq jours par semaine prévu et contractualisé entre la Ville et la famille. Le contrat d'accueil définit les jours et horaires de présence de l'enfant pour l'année.

L'accueil occasionnel se caractérise par une fréquentation non régulière de l'enfant (rythme de fréquentation non régulière. Il permet de répondre à un besoin ponctuel des familles sur des créneaux disponibles en raison de l'absentéisme des enfants accueillis en structure municipale.

L'accueil d'urgence s'effectue dans un contexte d'urgence lorsque le besoin ne peut être anticipé et répond à une situation exceptionnelle. 3 places sont réservées à ce type d'accueil qui ne peut excéder 3 mois. Le caractère d'urgence est apprécié par la Direction Petite Enfance, en lien avec les associations partenaires

Comment s'inscrire ?

Le bureau d'accueil et d'information des familles vous informe sur l'ensemble des solutions d'accueil présentes sur la Ville (crèches collectives et familiale municipales, assistantes maternelles privées, maisons d'assistantes maternelles, micro-crèches, gardes à domicile…) et vous accompagne dans vos démarches en vous invitant à participer à une réunion d'information.

Ces réunions, accessibles aux parents, ont lieu tous les jeudis (en dehors des périodes de vacances scolaires) de 14h à 16h dans les locaux du Relais Petite Enfance Cardi.

A l'issue de cette réunion vous pourrez, à partir du 6e mois de grossesse, procéder à votre préinscription en crèche municipale pour un accueil régulier directement en ligne. *Attention : la prise en compte de la préinscription par la Direction de la Petite Enfance ne vaut pas admission.*

Les multi-accueils

Multi accueil Les Châtaigniers : Chemin Fournel Badine

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

60 places - Accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus

04 93 67 76 80

Multi accueil Laval : Vieux Chemin de Saint-Jean

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h

35 places – Accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus

04 97 21 95 44

Multi accueil Roger Cardi : 580, route de Saint-Jean

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

60 places – Accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus

04 92 90 67 05

Multi accueil Les Terrasses : Traverse Fontmerle

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

65 places (55 le mercredi) – Accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus

04 93 65 70 27

Multi accueil Les Petites Terrasses : traverse Fontmerle

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h30

20 places – Accueille les enfants de 15 mois à 3 ans révolus

04 93 33 92 42

Multi accueil Pomme de Pin : Boulevard Guillaume Apollinaire

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

60 places (50 le mercredi) – Accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus

04 97 21 08 91

Multi accueil Pins d'Épices : Résidence les Pins – Bâtiment 1

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h30

25 places – Accueille les enfants de 12 mois à 3 ans révolus

04 93 65 17 84

Multi accueil Fontonne : 1 rue Mermoz

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h30

25 places (20 le mercredi) – Accueille les enfants de 15 mois à 3 ans révolus

04 97 23 92 97

Multi accueil Saint-Maymes : chemin des Eucalyptus

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h

20 places - Accueille les enfants de 18 mois à 3 ans révolus

04 92 94 00 37

Multi accueil les Colonnes : Chemin des Eucalyptus

Ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 18h

20 places – accueille les enfants de 20 mois à 3 ans révolus

04 93 67 35 57

Multi accueil Saint-Antoine : 13, rue Saint-Antoine

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h

50 places (35 le mercredi) – accueille les enfants de 20 mois à 3 ans révolus

04 93 34 47 66

Multi accueil des Combes : 1896, route de Grasse

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

60 places – accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus

04 89 68 33 90

- Liste des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant

L'accueil spécifique

Afin de répondre aux attentes des enfants à besoins spécifiques et de leurs familles, la Ville d'Antibes-Juan-les Pins propose une offre d'accueil diversifiée et des réponses adaptées.

Les crèches municipales peuvent accueillir les enfants jusqu'à 5 ans révolus en accueil occasionnel ou en accueil régulier avec un Projet d'Accueil Individualisé permettant une intégration la plus adaptée possible aux besoins de l'enfant.

En outre, les Lieux d'Accueil Enfants Parents peuvent accueillir les enfants à besoins spécifiques et leurs familles dans le cadre d'une première socialisation.

Selon la situation particulière de l'enfant et /ou de son handicap, il est essentiel de déterminer ses besoins et de proposer la réponse la plus adaptée.

Si votre enfant souffre de maladie chronique ou est en situation de handicap vous pouvez contacter :

- La coordinatrice accueil spécifique au 06 74 13 50 51
- La Direction de la Petite Enfance au 04 92 90 53 60

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) définit le cadre d'accompagnement d'un enfant nécessitant un accueil et des soins spécifiques. Il est notamment mis en place pour les enfants souffrant de maladie chronique, d'allergie alimentaire ou en situation de handicap avec des troubles de la santé associée. Le PAI est demandé par le médecin traitant et la famille puis il est mis en place avec un référent d'accueil, des aménagements personnalisés et des professionnels formés.

Le coût

Le calcul du tarif horaire de la famille s'appuie sur un taux d'effort * fixé par la Caisse d'Allocations Familiales, variable en fonction du nombre d'enfants à charge et appliqué aux ressources mensuelles. La contribution financière des familles est calculée sur la base de leurs ressources de l'année N-2, recalculée au 1er janvier.

*Simulateur de la CAF pour le calcul du taux d'effort ici

LE CRÉDIT D'IMPÔT

Les familles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts pour les frais de garde de leur enfant de moins de 6 ans en cas de garde à l'extérieur du domicile.

Le crédit d'impôt est égal à 50% des frais déclarés dans la limite d'un plafond de 2300 euros par an.

- Retrouvez toutes les informations ici

Depuis le 1er janvier 2024, l'ACMA (Aide au choix du Mode d'Accueil) est versée en complément du CMG.Toutes les infos ici

La commission d'attribution

La commission statue une fois par an (en avril) sur l'attribution des places en accueil régulier dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant municipaux. En dehors de cette commission, si des places se libèrent, les attributions se font en fonction des listes d'attente.

Par souci d'équité et de transparence, la ville d'Antibes Juan-les-Pins a formalisé une procédure d'attribution fondée sur des critères d'attribution.

Les protocoles de santé

Les protocoles d'actions et de conduites à tenir s'appliquent, sous la responsabilité du médecin référent, dans toutes les crèches et jardins d'enfants multi-accueil ainsi qu'aux assistantes maternelles du service d'accueil familial.

Les parents sont prévenus immédiatement par la directrice ou une personne déléguée, de toute situation où la santé de leur enfant nécessite un soin, une prise en charge médicale par leur médecin traitant ou en cas de recours aux Services d'Aide Médicale d'Urgence. Les 17 protocoles définis sont affichés et consultables par chaque parent dans tous les établissements ou service d'accueil.

Les parents doivent attester avoir pris connaissance de ces protocoles et signaler toute allergie ou intolérance à un des médicaments listés en remplissant le formulaire-type à remettre à la directrice de l'établissement ou du service d'accueil à l'admission de l'enfant.

- Protocole des mesures à prendre lors des situations d'urgence et de soins

L'ACCUEIL COLLECTIF PRIVÉ

Les micro-crèches peuvent accueillir 10 enfants de 2 mois à 3 ans et sont gérées par des structures privées ou par une association. Les horaires varient selon les établissements.

Les micro crèches privées

- Babilou Guillabert : 3 avenue Guillabert, 08 09 10 30 00 - www.babilou.fr/antibesguillabert
- Babilou Deuxième Avenue : 79 Deuxième avenue, 08 09 10 30 00 - www.babilou.fr/antibesdeuxiemeavenue
- Bulle d'Azur : 1244 chemin des Combes, 06 33 03 76 14 - www.universdespetits.fr
- O Premiers pas : 460 chemin des 4 chemins, 06 40 01 14 79 - www.orevesdetess.fr
- O Petites mains : 693 chemin des 4 Chemins, 06 40 01 14 79 - www.orevesdetess.fr
- Toi et moi : 24 avenue de Cannes, 06 69 58 71 04 - https://crecheshappybaby.fr/
- Toi et moi Olympie : 180, voie Marie Fischer Bât 1, 06 69 58 71 04 -https://crecheshappybaby.fr/
- Bulle d'Amour : 180, voie Marie Fischer Bât 1, 06 69 58 71 04 - https://crecheshappybaby.fr/
- O Petits Matelots : 55 avenue de Cannes, 06 40 01 14 79 - www.orevesdetess.fr

Le coût

La grande majorité des structures appliquent une tarification nommée « PAJE ».

Si vous optez pour ce mode d'accueil, la CAF vous versera, sans condition de ressources mais selon votre niveau de revenu, une allocation : le CMG. (Complément de Libre Choix du Mode de Garde).

- Retrouvez toutes les informations ici

Depuis le 1er janvier 2024, l'ACMA (Aide au choix du Mode d'Accueil) est versée en complément du CMG.Toutes les infos ici

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes